

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP s'engage en faveur de la préservation de la nature en publiant sa politique biodiversité et renforce ses engagements climat pour la période 2025-2030

Paris, le 1^{er} juillet 2025 – Dans le cadre de sa démarche ISR, le conseil d'administration de l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) a adopté, lors de sa dernière séance d'avril, une politique relative à la préservation de la nature et des nouveaux objectifs climat. Ces documents de référence, qui établissent des cadres exigeants au sein de la politique d'investissement de l'ERAFP, viennent aujourd'hui consolider l'approche d'investisseur responsable entreprise il y a 20 ans par l'Établissement.

La perte de biodiversité entraîne des répercussions profondes et variées sur notre planète : c'est, au même titre que le changement climatique, un défi crucial pour notre société et notre économie.

Pour contribuer à le relever, l'ERAFP, en tant qu'investisseur institutionnel engagé, a un rôle à jouer : en intégrant des considérations de biodiversité dans sa politique ESG, l'Établissement peut non seulement contribuer à la préservation et la restauration des écosystèmes naturels, mais aussi favoriser une économie plus durable et résiliente.

La politique biodiversité de l'ERAFP, telle que publiée aujourd'hui, vise à s'aligner sur les objectifs de la convention sur la diversité biologique adoptée en 1992 (à savoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses composants, le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et des connaissances qui y sont associées) et sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et ses 23 cibles à horizon 2030.

Elle est déclinée selon six grands axes stratégiques, qui couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur du processus d'investissement, depuis la compréhension des enjeux et la mesure des impacts et dépendances jusqu'à l'orientation des choix d'investissement, l'engagement actionnarial, le contrôle et la communication de la mise en œuvre, dans le cadre d'un pilotage stratégique assuré par la gouvernance de l'ERAFP.

En parallèle, l'Établissement a également renforcé ses objectifs climat pris dans le cadre de son engagement au sein de la NZAOA (*Net Zero Asset Owner Alliance*) pour la période 2025-2030, en se fixant notamment de nouvelles cibles de décarbonation, d'alignement, d'engagement et de financement de la transition écologique.

Le détail de ces politiques est accessible sur le site du RAFP, rubrique [Investisseur responsable](#)

L'ERAFP : fonds de pension public durable à la gestion responsable

Avec plus de 50 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place parmi les plus grands investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,4 millions de bénéficiaires, 43 000 employeurs et près de 2,3 milliards d'euros de cotisations collectées en 2024. Régime de retraite obligatoire par points, l'Établissement gère, depuis le 1^{er} janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP ➔ www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais – T 01 58 50 96 36 – alice.blais@erafp.fr | [in](#) | [yt](#) | rafp.fr